



Canadian Tenpin Federation. Inc.
Fédération Canadienne des Dix-Quilles, Inc.

MANUEL DU DIRECTEUR DE TOURNOI

(En vigueur du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023)

Siège national de la FCDQ
1-236 509-4503

ctf@tenpincanada.com
www.tenpincanada.com



Table des matières

Introduction	1
Tournois sanctionnés	1
Définition d'un tournoi.....	1
Avantages	1
Comment obtenir un formulaire de demande.....	1
Comment faire une demande de sanction	1
Types de tournois.....	2
Tournoi Régulier.....	2
Formats modifiés.....	2
Soutien moral	2
Admissibilité des concurrents	2
Jeunes de la FCDQ.....	3
Règlements du tournoi	3
Appellation de la Condition de L'Allee (Règles 200 et 201 de la FCDQ)	3
Règlements concernant la moyenne à l'inscription	7
Adaptation des moyennes (réévaluation)	7
Prix remportés dans un tournoi)	7
Règle d'adaptation de la moyenne	7
Altération de la surface d'une boule de quilles.....	7
Lignes directrices pour la distribution de la bourse des prix.....	8
Inscription gratuite ou à prix réduit.....	8
Prix garantis	9
Renseignements sur les prix attribués à un tournoi	9
Prix démesurés, distribution irréaliste des prix en argent.....	9
Surestimation	9
Prix en marchandise.....	9
Exemplaire d'une liste de prix attribués	9
Activités spéciales	10
Planification.....	10
Chèque SP (sans provision) Procédure.....	10
Membre de la FCDQ	10
Appels — Protêts	11
Procédures de disqualifications	11
Renseignements pour les jeunes de la FCDQ.....	11
Formats modifiés.....	11
Tournoi sans carreau ouvert (no tap).....	12
Tournoi 3 - 6 - 9.....	12
Système Baker	12
tournois impliquant la quille de tête (#1)	12
Tournoi en double (scotch doubles).....	12
Tournoi au meilleur carreau.....	13
Tournoi inter-centres (Mail - O – Graphic)	13

Avertissement: Dans le cas de toutes divergences entre ce manuel du directeur d'un tournoi et les règles de jeu de la FCDQ, ce sont les règles de jeu de la FCDQ qui auront préséance.

CHANGEMENTS DANS LES REGLEMENTS

Introduction

Ce manuel du directeur de tournoi est offert par la FCDQ et vous donne les éléments spécifiques pour toute personne désirant organiser un tournoi. La sanction des tournois de la FCDQ est un service gratuit offert par la FCDQ.

Tournois sanctionnés

Les règlements qui gouvernent les types spéciaux de tournois figurent dans le manuel des règles de jeu et s'appliquent à un tournoi sanctionné de la FCDQ.

Parmi les nombreux éléments qui assurent le succès d'un tournoi, c'est la planification précoce et la distribution hâtive des fiches d'inscription et des posters qui prévalent.

Lorsque la planification d'un tournoi est finalisée, le formulaire de demande de sanction complété et une copie "conforme" de l'inscription au tournoi et des règlements devraient être transmises au siège national de la FCDQ le plutôt possible. Cela permet à la FCDQ de recommander tout changement ou modification à apporter au format et aux règlements du tournoi avant l'impression finale des documents.

Définition d'un tournoi

Un tournoi est une compétition, autre que celle d'une ligue, dans laquelle une partie de dix quilles américaine ou d'un format modifié de la partie est jouée. Une compétition peut comporter une ou plusieurs événements.

Le nombre total de quilles détermine qui sera les champions et les autres gagnants des prix dans chacun des événements à moins qu'un autre système, basé sur le mérite au jeu, soit stipulé dans les règlements du tournoi.

Avantages

Vous pouvez rendre un service valable autant à vos participants qu'à l'organisation en réalisant des tournois sanctionnés. En organisant un tournoi sanctionné par la FCDQ vos quilleurs et vous-même bénéficieront d'un panier de services de la FCDQ qui sont :

- Une orientation sur les règlements particuliers de votre compétition.
- Des règlements normalisés.
- Une assistance expérimentée dans la résolution de divergences et de problèmes, s'il y a lieu.
- Des procédures systématiques de réestimation.
- Reconnaissance spéciale pour des pointages élevés et autres exploits.
- Une assurance d'une distribution équitable des fonds des prix.

Comment obtenir un formulaire de demande

Les formulaires de demandes peuvent être obtenus en contactant le siège national de la FCDQ ou de notre site Web au www.gotepinbowling.ca.

Fédération Canadienne des Dix Quilles
A/S : Sanction des tournois Courriel:
ctf@tenpincanada.com

Comment faire une demande de sanction

1. Transmettre un formulaire de demande complété au siège national de la FCDQ au moins trois semaines avant le début du tournoi. N'oubliez pas que la sanction sera accordée seulement si la demande est reçue avant le début du tournoi. Ce procédé prend environ sept (7) jours ouvrables. Toutefois, cela peut prendre un peu plus de temps dans le plus fort de la saison.
2. Soumettre une demande et une copie de vos règlements et de votre fiche d'inscription pour examen. Il doit être spécifié sur le formulaire de demande du tournoi une, et seulement une, des options de condition d'allée: – Standard/maison, Défi ou Sport.
3. Garanties — Soumettre une lettre de garantie provenant de la personne responsable, pour l'attribution garantie des prix pour la première fois.

Ne pas oublier, que si la date et/ou l'endroit d'un tournoi a été changé, aucune attribution ne sera prolongée

à moins que nous soyons avisé du changement avant le début du tournoi. Aussi, dans le cas où un tiurnoi ait été annulé, veuillez nous en aviser pour que nous puissions l'indiquer dans nos registres.

Types de tournois

La FCDQ peut sanctionner les divers types de tournois suivants :

TOURNOI RÉGULIER

Il représente le type le plus commun de tournoi qui regroupe le plus grand échantillonnage de formats. Un certificat pour tounoi régulier sera émis à condition que...

- (a) Le tournoi comporte deux équipes ou plus d'équipes ou un évènement individuel de deux concurrents ou plus.
- (b) Des règlements du tournoi et du matériel publicitaire qui respectent les règlements de la FCDQ.
- (c) Les allées aient été certifiées par la FCDQ pour la saison courante.
- (d) La compétition parmi les concurrents dans un évènement soit, à l'exception de l'évènement 'toutes catégories', tenue dans le même établissement. Lorsqu'un évènement est scindé en deux étapes ou plus, la compétition doit avoir lieu dans le même établissement.

FORMATS MODIFIÉS

La règle 302 de la FCDQ autorise maintenant la compétition d'un tournoi dans lequel une partie de dix quilles américaine est jouée.

Il existe quelques formats modifiés, tels que l'abat 9, l'abat 8, le meilleur careau, 'scotch doubles', format Baker, inter-centres, etc. Une description de certains formats modifiés se retrouve aux pages 12 et 13 de ce manuel.

Durant un tournoi sanctionné comportant un format modifié, la reconnaissance d'un pointage élevé de 300, 299, 298 et pour 11 abats consécutifs est en vigueur lorsque le pointage est accompli par un seul participant, par lequel un ensemble complet de quilles (10) ait été abattu avec le premier lâché d'une boule dans chaque carreau et sans le privilège accordé par aucun type artificiel d'abat. Pour qu'un pointage élevé soit reconnu, la direction du tournoi doit utiliser un système de pointage dans lequel les pointages réels et factices ont inscrits sur une feuille de pointages. Une copie de la feuille de pointages doit être transmise afin de réclamer les récompenses attribuées pour un pointage élevé.

SOUTIEN MORAL

Un tournoi peut être sanctionné en tant que tournoi de soutien moral pourvu que le tournoi soit dirigé par l'un des organismes suivants :

- Civil
- Fraternel
- Bénévole
- Militaire
- Syndical
- Religieux

1. Le tournoi doit aussi rencontrer les exigences pour les tournois à qui on attribue une sanction régulière de tournoi (règle 300b de la FCDQ).
2. L'inscription se limite aux individus qui sont affiliés à l'organisme qui organise le tournoi.
3. Toute personne sous une suspension ou dont l'adhésion en tant que membre lui a été refusée par la FCDQ ne peut y participer.
4. Pour de plus amples renseignements concernant les évènements de soutien moral, communiquez avec le siège national de la FCDQ. (Téléphone: 403-381-2830 ou courriel: ctf@gotenpinbowling.ca).

Admissibilité des concurrents

Seuls les concurrents qui sont des participants inscrits de la FCDQ avant leur participation au tournoi sont admissibles aux récompenses de la FCDQ.

Tous les concurrents admis par la FCDQ doivent se conformer aux règlements du tournoi. Les règlements du tournoi devront exiger des participants qu'ils soient des participants inscrits de la FCDQ ou qu'ils puissent établir leur éligibilité comme suit :

1. Membre affilié. Un individu peut faire une demande en tant que membre affilié.
2. Frais de participation. Le paiement de ces frais permet au concurrent de participer à un tournoi particulier seulement et assujetti le quilleur aux règlements de la FCDQ et à sa juridiction pour la durée de ce tournoi.

NOTE: Ces frais de participation ne s'appliquent pas aux tournois à soutien moral.

Jeunes de la FCDQ

Tous les concurrents d'un tournoi autorisé par la FCDQ doivent se conformer aux règlements du tournoi et aux exigences tels que stipulées dans le règlement 300d de la FCDQ.

Règlements du tournoi

Les règlements du tournoi devraient inclure :

1. Nom du tournoi.
2. Dates du début et de la fin
3. Sanction de la FCDQ.
4. La condition d'allée en vigueur – Standard/maison, Défi ou Sport.
5. Date limite d'inscription.
6. Mentionner si les concurrents peuvent y participer plus d'une fois. Si plusieurs participations sont permises, inscrire les montants d'argent qui s'appliquent. (Règle 317).
7. Détailler les frais d'inscription:
 - (a) Frais pour les récompenses \$
 - (b) Frais des déboursés \$
 - (c) Total des frais \$
8. Tous les frais concernant les récompenses doivent être remis à 100% à chaque événement, à un ratio d'au moins 1 prix pour 10 inscriptions ou selon la majorité fractionnaire.
9. Les exigences d'admissibilité.
10. Les personnes éligibles qui ne sont pas des participants inscrits de la FCDQ peuvent être admis en payant des frais d'adhésion affiliée. Une autre alternative serait de payer des frais de participation à la FCDQ, si cela est autorisé par les règlements du tournoi.
11. Si les concurrents peuvent s'inscrire ou ne pas s'inscrire plus d'une fois. Dans chacune des dispositions (Règle 317). Si une participation multiple au tournoi n'est pas mentionnée dans les règlements du tournoi, alors les participants ne peuvent s'y inscrire qu'une seule fois.
12. Que les prix gagnés soient rapportés ou pas selon la règle 319d. Si ce fait n'est pas mentionné dans les règlements du tournoi alors les prix remportés devront être déclarés.
13. Une moyenne adéquate (tournois avec classement et handicaps seulement), incluant le réajustement à l'inscription au tournoi. (Règle 319e de la FCDQ). Si ceci n'est pas stipulé dans les règlements du tournoi, le réajustement de la moyenne servira aux fins du tournoi.
14. Énoncé du pourcentage de l'handicap et des données sans handicap (scratch) qui seront inscrits par la suite dans l'ordinateur. Aussi, on doit mentionner si les handicaps sont calculés pour chaque quilleur ou par équipe.
15. Nom de l'établissement et l'adresse.
16. Nom, adresse numéro de téléphone du directeur de tournoi.
17. Suivre la procédure pour les listes des prix garantis.

APPELLATION DE LA CONDITION DE L'ALLEE (RÈGLES 200 ET 201 DE LA FCDQ)

Tous les tournois doivent être homologues en utilisant une appellation de condition d'allée basée sur les définitions suivantes, en conformité avec la règle #200a:

1. Sport

- (a) La condition de l'allée possède généralement un ratio de 4:1 ou moins, ou...
- (b) Les moyennes établies dans une ligue sont généralement de 20 quilles de moins que celles d'une ligue jouant sur une condition standard ou maison.

2. Défi

- (a) Le ratio de la condition de l'allée se situe généralement entre des conditions sport et standard ou...
- (b) La compétition choisie d'utiliser une condition de huilage autre que la condition standard (maison) ou...

- (c) La compétition utilise une condition sport et la condition standard du centre durant la saison ou...
- (d) Les moyennes établies dans une ligue sont généralement de 10 quilles de moins que celles d'une ligue jouant sur une condition standard ou maison.

Conversion des moyennes

Le gérant ou directeur d'un tournoi peut convertir une moyenne lorsque le quilleur ne possède pas une moyenne établie sur la condition d'allée requise par le règlement de la compétition. Lors de la conversion d'une moyenne, celle-ci ne peut être diminuée à un nombre plus bas que celui correspondant au tableau de conversion.

Aucun élément dans la règle 201 ne peut supplanter l'autorité d'une compétition pour la hausse de la moyenne convertie d'un quilleur avant le début du jeu.

Moyennes Standards (maison)

Un quilleur possédant une moyenne établie dans une condition de jeu standard ou maison dans un tournoi qui requiert une moyenne standard, ne requiert aucunement une conversion de moyenne. Si une moyenne sportive (sport) est requise, le directeur de tournoi peut convertir à la baisse la moyenne du quilleur avant sa participation, en utilisant le tableau de conversion.

Moyennes Sport et Défi

Un quilleur possédant une moyenne établie sur une condition sport/défi doit convertir leur moyenne établie sur une condition sport ou de défi à une moyenne standard en utilisant le tableau de conversion approprié et s'inscrire avec la moyenne convertie la plus élevée.

Un quilleur possédant les moyennes établies sur des conditions standard et sportive et/ou de défi, aucune conversion n'est alors requise et le quilleur s'inscrira avec la moyenne la plus élevée.

Pour les tournois requérant des moyennes sportives, un quilleur doit s'inscrire avec leur moyenne sport ou défi la plus élevée, alors aucune conversion n'est nécessaire.

Sport or Challenge Averages Adjusted to Standard

The Sport and Challenge Conversion Chart is used to convert a bowler's Sport or Challenge average to a Standard average, and vice versa, for leagues and tournaments. The conversion chart is not considered a "re-rate" of the bowler. Its purpose is to allow for a fair adjustment so the bowler's entering average is what would be expected of the bowler on the lane conditions of the league or tournament.

Sport	Challenge	Standard	Sport	Challenge	Standard	Sport	Challenge	Standard
110	110	110	151	160	173	191	206	220
111	111	112	152	162	175	192	207	221
112	113	114	153	163	176	193	208	222
113	114	116	154	164	177	194	209	223
114	115	117	155	165	178	195	210	224
115	116	119	155	165	179	196	211	225
116	118	121	156	167	180	197	212	226
117	119	122	157	167	181	198	214	227
118	120	124	158	168	182	199	214	227
119	122	126	159	170	184	200	215	228
120	123	127	160	171	185	201	216	229
121	124	129	161	172	186	202	217	230
122	125	130	162	173	187	203	218	231
123	126	132	163	175	189	204	219	232
124	128	134	164	176	190	205	220	233
125	129	135	165	177	191	206	221	234
126	130	137	166	178	192	207	223	235
127	131	138	167	180	194	208	223	235
128	133	140	168	181	195	209	224	236
129	134	141	169	181	196	210	225	237
130	135	143	170	182	197	211	226	238
131	136	144	171	183	198	212	227	239
132	138	146	172	184	199	213	227	239
133	138	147	173	186	201	214	229	240
134	140	149	174	187	202	215	230	241
135	141	150	175	188	203	216	231	242
136	142	152	176	189	204	217	232	243
137	143	153	177	190	205	218	232	243
138	145	155	178	191	206	219	233	244
139	146	156	179	192	207	220	234	245
140	147	158	180	193	208	221	235	246
141	148	159	181	195	210	222	235	246
142	150	161	182	196	211	223	236	247
143	151	162	183	197	212	224	237	248
144	152	164	184	199	213	225	237	248
145	153	165	185	200	214	226	238	249
146	154	166	186	201	215	227	239	250
147	156	168	187	202	216	228	239	250
148	157	169	188	203	217	229	240	251
149	158	170	189	204	218	230	+11 pins	+22 pins
150	159	172	190	205	219			

Note: If converting Standard to Challenge average, and your averages is not listed, move up one (1) pin and convert. For example, a 174 Challenge average converts to 163 Sport average and 189 Standard average. If the average is listed twice, convert to the higher of the Sport and Challenge averages. For example, a 214 Challenge average converts to a 199 Sport average and 227 Standard average.

Règlements concernant la moyenne à l'inscription

Un règlement complet et approprié en ce qui a trait aux moyennes est essentiel pour tout tournoi avec handicap ou avec classement.

Les moyennes de la saison précédente sont recommandées (voir règles 319a et 319b) parce qu'elles ont été inscrites au registre par chacune des associations locales et peuvent donc être facilement vérifiées.

NOTE: À moins que les règlements du tournoi affirment autrement, les dispositions de la règle 319a de la FCDQ s'appliquent dans tous les tournois sanctionnés avec handicap et avec classement.

NOTE: Afin de déterminer l'indicatif pour le jeu sans handicap (scratch) sur laquelle le pourcentage est basé, il est recommandé d'utiliser la moyenne la plus élevée lors de l'inscription. À partir des tournois ayant eu lieu l'année précédente, il est possible de baser la valeur 'scratch' sur la moyenne la plus élevée de cette année.

Adaptation des moyennes (réévaluation)

La règle 319c permet au directeur du tournoi de procéder à une réévaluation de la moyenne d'un quilleur le quilleur à la hausse avant que celui-ci puisse participer à n'importe quel événement.

Si le directeur du tournoi apporte une correction à la moyenne du quilleur, le quilleur peut soit accepter la moyenne afin de participer au tournoi ou de refuser de participer au tournoi. Si le quilleur n'accepte pas la moyenne révisée, il aura droit à un remboursement de ses frais d'inscription.

Prix remportés dans un tournoi

Dans un tournoi avec handicap ou avec un classement, le fait de demander à un quilleur de révéler le montant des remportés à d'autres tournois est facultatif en tant que modalité d'inscription. Toutefois, en l'absence d'un règlement spécifique du tournoi, les dispositions suivantes s'appliquent :

Toute personne ayant remporté de l'argent et/ou des biens 300\$ ou plus dans un événement unique, plus de 500\$ en gains combinés dans un tournoi et/ou de plus de 1,000\$ dans tous les tournois auxquels vous avez participé dans les derniers 12 mois, doivent donner les renseignements suivants au directeur du tournoi, au moment de l'inscription; pour une réévaluation possible de la moyenne :

Le nom de chaque tournoi dans lequel il ou elle a reçu de tels prix ou s'il n'a pas été encore payés, dans quel tournoi il ou elle s'est qualifié pour ces prix.

1. Le montant du prix.
2. Le pointage réalisé afin de mériter ce prix.
3. La position remportée pour ce prix.
4. Le fait ne pas obtempérer à ces dispositions causera la perte des frais d'inscription et du montant des prix gagnés.

NOTE: Tous les quilleurs, peu importe leur moyenne, doivent se conformer aux dispositions de la règle 319d de la FCDQ.

Règle d'adaptation de la moyenne

La règle 319e s'applique automatiquement à tous les concurrents à moins qu'il soit remplacé par un règlement spécifique du tournoi.

La responsabilité en ce qui a trait à la règle 319e incombe totalement au quilleur et le directeur du tournoi n'a pas la responsabilité d'informer le quilleur de ces faits avant l'inscription du quilleur au tournoi.

Altération de la surface d'une boule de quilles (Règle 331 de la FCDQ)

Pour les tournois ayant des restrictions maximales pour les boules de quilles, la surface de la boule de quilles utilisée durant cette compétition peut être altérée manuellement durant la dite compétition, en conformité avec la règle 331 de la FCDQ. L'altération de la surface des boules de quilles n'est pas permise pour les tournois n'ayant pas de restrictions maximales pour les boules de quilles. Les directeurs de tournois décident de permettre l'altération de la surface des boules de quilles durant une compétition en le spécifiant dans les règlements de leurs tournois.

Lignes directrices pour la distribution de la bourse des prix

Lorsque vous organisez un tournoi, vous prenez une responsabilité morale et légale que tout l'argent des prix du tournoi (à l'exception des intérêts) soit gardé en fidéicommissaire pour le bénéfice exclusif des participants du tournoi. Cet argent ne peut être utilisé à d'autres fins.

De plus, la bourse de prix doit être versée aux participants de la façon suivante :

1. Tout l'argent recueilli pour la bourse des prix durant un événement ou étape d'un événement doit être remis aux participants, exception faite où il y a eut des changements ou corrections aux moyennes qui requièrent des changements de classification. Dans ce cas, les prix sont distribués de façon à ce qu'ils reflètent le nombre actuel de participants dans cet événement ou étape d'événement.

Exemple: Si vous avez une bourse d'études de 1 000\$ dans l'événement en doubles et 500\$ pour l'événement en simples, vous devrez remettre au mois 1 000\$ aux participants en doubles et au mois 500\$ aux participants en simples. Vous ne pouvez pas verser 750\$ pour les doubles et 750\$ pour les prix en simples. Une bourse de prix ne sera pas transférée d'un événement à un autre; c'est-à-dire que vous ne pouvez pas entremêler les fonds monétaires de deux ou plusieurs événements. (Règle 309-1)

2. Le prix en argent pour la dernière position, incluant ceux qui sont versés à la dernière position ex-équo, doit être aussi élevé au montant du coût d'un prix dans l'événement.

Exemple: Disons que la portion du prix d'inscription correspondant au coût du prix est de 10.00\$. Par conséquent, selon cette règle, le prix de la dernière position devrait être de 10.00\$ ou plus. Même si vous avez une égalité pour la dernière position, chacune des équipes ou individus devrait recevoir un minimum de 10.00\$.

3. Dans les événements en équipe, en doubles et individuels, il devra y avoir un prix par 10 inscriptions selon la fraction la plus près de l'unité. (Règle 309-2)

Les mots clés sont "au moins". Nous vous recommandons de les ajouter à tout ratio concernant les prix d'un tournoi.

Nous ne recommandons pas un ratio de prix qui vous serait restrictif.

Exemple: "Un prix pour chaque tranche de 10 inscriptions ou 1-10." Basé sur 100 inscriptions, vous seriez obligé d'attribuer 10 prix; ni plus, ni moins.

4. Pour la portion "toutes catégories" ou pour les événements spéciaux, le ratio d'attribution doit être au moins de 1 sur 20 ou "fraction majeure". (Règle 307-4)
5. Si les prix spéciaux représentent plus de 25 pourcent de la bourse des prix d'un événement ou étape d'un événement et qu'un quilleur peut se qualifier pour un prix spécial et aussi pour un prix de classement (position), tous les prix remportés par un quilleur ou une équipe compte pour un prix dans l'établissement du ratio d'un prix pour dix inscriptions. (Règle 309-3)

Les prix spéciaux peuvent comprendre, sans être limités à ceux-ci, les prix suivants :

- A. Des prix pour le jeu sans handicap dans un événement avec handicap.
- B. Des prix pour des parties individuelles.
- C. Des prix de groupe limités, tels que les prix pour lève-tôt, pour les catégories de moyennes, de commandite et de fin de semaine, etc.

Des prix d'équipe auxquels sont admissibles tous les participants d'un événement qui ne sont pas définies comme étant des prix spéciaux.

Inscription gratuite ou à prix réduit

La règle 315 de la FCDQ stipule que "Lorsque l'on alloue une inscription gratuite ou à prix réduit, un montant égal à celui du coût du prix attribué doit être versé dans la bourse de prix du tournoi par le directeur du tournoi."

Si c'est votre prérogative d'offrir des inscriptions gratuites ou à prix réduit, cela doit être annoncé dans votre média publicitaire. De plus, rappelez-vous de votre responsabilité envers la bourse des prix. Pour toute inscription additionnelle, vous ajoutez un montant égal au coût du prix attribué à la bourse des prix.

Prix garantis

La FCDQ ne recommande aucunement l'utilisation de prix garantis.

De fait, il est recommandé de ne pas offrir de prix garantis. Il est préférable de procéder à l'estimation de tous les prix en fonction du nombre d'inscriptions spécifiées. Ensuite, si le nombre prévu d'inscriptions est reçu, vous pourrez payer vos prix sur la base d'un pourcentage direct en rapport avec le nombre d'inscriptions reçues au lieu de nombre d'inscriptions basé sur de tels prix.

Bien sur, il reste que cela demeure à la discrétion du directeur du tournoi de procéder à l'attribution de prix garantis. Toutefois, si cela est le cas, vous devriez comprendre que vous serez obligé de payer ces prix aux montants exacts qui figurent dans la littérature de votre tournoi, peu importe le nombre d'inscriptions reçues pour cet événement.

Les prix garantis sont recommandés uniquement pour des tournois ayant déjà connu énormément de succès. Selon la formule de prix de la règle 309, pour un prix garantis de première position de 1,000\$ il faudra prévoir une bourse de prix d'au moins 2 500\$. Moins d'inscription que vous aviez prévu veut dire que vous devrez payer la différence. La règle 309-4 stipule, "Quand il y a 100 inscriptions ou plus dans un événement ou une étape d'événement, le premier prix n'excèdera pas 40 pourcent du prix total de la bourse de prix. Le prix de deuxième position devra être égal à au moins la moitié du premier prix".

En voici un exemple:

Première position	1,000 \$	= 40%
Deuxième position (au moins la moitié du 1er prix)	500 \$	= 20%
Autres prix	1,000 \$	= 40%
Total de la remise minimale	2,500 \$	= 100%

Noubliez pas que les prix garantis ne peuvent pas être basés sur le nombre d'inscriptions reçues pour le tournoi.

Renseignements sur les prix attribués à un tournoi

PRIX DÉMESURÉS, DISTRIBUTION IRRÉALISTE DES PRIX EN ARGENT

Un gagnant "riche" n'a jamais fait oublier le mécontentement de plusieurs concurrents qui n'ont pas obtenu une part équitable des prix en argent!

SURESTIMATION

"L'extravagance" peut être impressionnante, mais cela peut également créer un ressentiment négatif que plusieurs années de saine gestion ne peuvent effacer. Il est préférable d'attribuer plus de prix en argent que vous aviez publié que de faire le contraire!

PRIX EN MARCHANDISE

Le montant provenant de la bourse de prix pour un prix en marchandise est déterminé par l'utilisation de la formule énoncée dans la règle 309-5 de la FCDQ. Par exemple, une automobile achetée au montant de 6 000\$ pour l'attribution du prix de première position, requiert que le prix pour la deuxième position soit d'au moins 3 000\$ et pas moins de 15 000\$ pour le montant total des prix en argent et en marchandise.

EXEMPLAIRE D'UNE LISTE DE PRIX ATTRIBUÉS

Voyez à ce que votre liste de prix attribués soit aussi équilibrée que celle-ci, basée sur 100 inscriptions à un coût de 5\$ chacune :

1. 200 \$ (40% maximum)	7. 15 \$
2. 100 \$ (1/2 de la 1ère position)	8. 12 \$
3. 60 \$	9. 10 \$
4. 40 \$	10. 7 \$
5. 25 \$	11. 6 \$
6. 20 \$	12. 5 \$ (égal au frais indiqué pour le prix, pour les dernières positions ex-équos)

Total de la bourse des prix : 500 \$ (Peut être adapté selon les besoins de n'importe quel autre tournoi) !

ACTIVITÉS SPÉCIALES

Des coûts facultatifs sont permis dans la règle 308 pour des activités spéciales, tel qu'une partie individuelle au pointage le plus élevé, dans un évènement ou étape d'un évènement. Les dispositions suivantes doivent être observées :

1. L'inscription à une activité spéciale doit être possible pour tous les concurrents.
2. La formule des prix de la FCDQ s'applique.
3. Au moins un prix par tranche de 20 inscriptions ou selon une fraction majoritaire est attribué.

Planification

La planification d'un tournoi peut être une tâche difficile et exigeante si vous n'êtes pas organisé. Dans la préparation de votre plan détaillé vous devriez vous préoccuper des éléments suivants :

1. Commencez votre planification dès la réception des premières inscriptions.
2. Pour les tournois ayant de multiples évènements et inscriptions, vérifiez avec soin les inscriptions qui sont inscrits plus d'une fois ou dans d'autres activités. Regroupez les inscriptions en conséquence.
3. Regroupez les inscriptions en fonction de l'horaire demandé, si possible.
4. Regroupez les inscriptions selon les moyennes à l'inscription; les quilleurs avec une moyenne élevée avec les quilleurs à moyenne élevée, les quilleurs avec une moyenne peu élevée avec les quilleurs possédant une moyenne peu élevée, etc.
5. Attribuez les allées. Formez des groupes jusqu'à ce que toutes les équipes soient assignées. Révisez votre planification pour vous assurer que la même équipe ou individu n'est pas assigné plus d'une fois dans chaque groupe.
6. Programmez un horaire particulier pour une équipe si vous avez un nombre impair d'inscriptions.
7. Allouez jusqu'à trois heures pour chaque équipe.
8. Allouez un minimum de 2½ heures pour deux regroupements de doubles et de simples sur une paire d'allées.
9. Si trois regroupements se retrouvent sur une paire d'allées, allouez trois heures.
10. Avisez les capitaines d'équipes et/ou les concurrents de l'heure et de la date planifiées. Cela peut être accompli en affichant l'horaire ou calendrier des évènements.
11. Faites débiter les équipes à l'heure.
12. Allouez une zone tampon, de 15 à 30 minutes entre chaque étape pour des communications, des inscriptions tardives, un jeu de quilles lent, le bris de l'équipement, l'entretien général, etc.
13. Si vous pensez devoir ajouter des séances de jeu, vous devez inclure une déclaration à cette fin dans vos règlements de tournoi afin de permettre l'ajout de séances de jeu. Voici une suggestion de libellé :
14. "Des séances de jeu additionnelles peuvent être ajoutées durant le déroulement du tournoi, selon la discrétion du directeur du tournoi; mais en aucun temps avant le déroulement de la dernière séquence de jeu prévue".
15. Aucune inscription, pour aucune raison, ne peut être acceptée après l'annonce de la date limite d'inscription.

Chèque SP (sans provision) Procédure

Dans tous les cas le directeur du tournoi devrait essayer de résoudre la cause en avisant le participant qu'un chèque fut retourné et exiger un paiement par chèque visé ou un mandat-poste. Voir l'exemplaire de lettre à la fin de ce manuel.

Si le directeur de tournoi n'obtient pas le résultat escompté et qu'il désire qu'une mesure disciplinaire soit prise envers l'individu par l'entremise de leurs organismes respectifs, la procédure suivante doit être suivie :

MEMBRE DE LA FCDQ

1. Avisez le commettant par courrier enregistré qu'un chèque fut retourné et que vous exigez le paiement.
2. S'il n'y a pas de réponse, le directeur du tournoi peut transmettre le dossier au siège national de la FCDQ, en incluant les copies de chèques et toute autre correspondance.
3. La FCDQ y donnera suite en faisant parvenir une lettre au commettant exprimant les alternatives suivantes :
4. A. Paiement en 30 jours
5. B. Convocation à une audience (association locale).
6. S'il n'y a pas de réplique, le procédé continuera de s'appliquer.

Appels — Protêts

La règle 329 de la FCDQ requiert des protêts et des appels affectant l'éligibilité ou les règles de jeu dans les tournois sanctionnés qui doivent être confirmés par écrit à un tournoi ou à un responsable de l'association locale ou au siège national de la FCDQ et ce avant l'attribution des prix du tournoi.

Si vous avez des interrogations concernant les disqualifications, les protêts ou les appels, communiquez avec le siège national de la FCDQ avant d'émettre une décision et/ou de distribuer le prix du tournoi. Ces procédures sont nécessaires afin de protéger la direction du tournoi et le quilleur.

Procédures de disqualifications

S'il est nécessaire de disqualifier un participant pour une infraction aux règlements du tournoi ou des règlements de la FCDQ, remettre un avis écrit d'une telle disqualification au capitaine de l'équipe et/ou au quilleur affirmant la ou les raisons de la disqualification et du droit qu'a le quilleur ou l'équipe de faire appel de la décision auprès du siège national de la FCDQ. L'avis de disqualification devrait établir une période d'au moins 10 jours à partir de la date de l'avis pour le dépôt d'un appel par écrit au siège national de la FCDQ et une copie à la direction du tournoi.

Tout protêt ou appel sous les dispositions de la règle 329 concernant une décision de la direction d'un tournoi devrait être transmis immédiatement au siège national de la FCDQ. Les prix en regard des positions impliquant un protêt ou une appel ne seront pas distribués jusqu'à ce que l'appel ou le protêt soit réglé. Toute somme d'argent non distribué devra être gardée en fidéicomis au nom du tournoi, tel que prévu dans la règle 309 jusqu'à ce que le siège national de la FCDQ rende une décision et autorise l'émission des fonds.

Veuillez consulter les spécimens de lettres à la fin de ce manuel.

Renseignements pour les jeunes de la FCDQ

En vigueur à partir du 1er septembre 2009, les jeunes membres de la FCDQ peuvent participer à des tournois adultes dans lesquels des bourses en argent sont attribuées et ils peuvent accepter de tels prix tels que remis. Les jeunes de la FCDQ peuvent encore opter pour le dépôt de leurs gains dans le compte des bourses d'études (A.B.É.) de la FCDQ en complétant et en signant la fiche de renonciation de bourses d'études de la FCDQ que l'on peut retrouver sur notre site Web.

Ce changement ne signifie pas que les jeunes quilleurs de la FCDQ peuvent automatiquement joindre un tournoi adulte. Il importe à chaque directeur de déterminer s'il desire permettre à des jeunes membres de la FCDQ de se joindre ou pas. Dans plusieurs tournois, une limite d'âge est établie, tel que 18 ans, afin de participer à ce tournoi.

Veuillez noter; toutefois, que les tournois sanctionnés juveniles de la FCDQ doivent encore se soumettre aux règlements d'éligibilité des jeunes, soit que tout montant d'argent ou de merchandise de plus de 500\$ ne peut être attribué.

Veuillez inclure l'annotation "Tournoi sanction des jeunes de la FCDQ" sur les règlements du tournoi et sur toute documentation de tournoi.

Afin d'assurer la sanction de votre tournoi, veuillez respecter les règlements de la FCDQ qui suivent :

1. Aucun jeu anticipé ou reorté n'est permis.
2. La direction d'un tournoi devrait prévoir des marqueurs de pointages.
3. Chaque partie doit être exécutée sur une paire d'allées.
4. Les indicateurs de faites (lampes) doivent être fonctionnelles.
5. Aucun changement d'un règlement ou règle n'est permis après le début du tournoi.
6. On ne peut limiter le handicap.
7. La moyenne de départ (inscription) de tous les concurrents d'un tournoi doit être déterminé avant le début de la compétition.
8. Les pointages factices (vacancy scores) sont prohibés.

Formats modifiés

Ce qu'il ya de merveilleux avec les quilles c'est un jeu qui peut être exécuté à différent niveau, soit en tant qu'activité récréative ou en tant que sport compétitif. Les formats modifiés du jeu de quilles offrent plusieurs alternatives aux tournois de quilles traditionnels. En utilisant des formats modifiés, les quilleurs doivent interagir beaucoup plus, ce qui amène une atmosphère plus sociale. Avec les styles de vie active de nos jours, les formats modifiés permettent d'activer la cadence de jeu, ce qui a pour effet de réduire le temps

qu'une personne doit consacrer aux quilles. Si vous désirez donner à vos quilleurs la chance d'expérimenter un nouveau jeu de quilles, essayer certains de ces formats modifiés :

Quand les tournois utilisent un format modifié, tous les règlements de la FCDQ s'appliquent ; à l'exception de ceux qui touchent directement le format modifié.

Les moyennes établies pour les formats modifiés ne peuvent être utilisées comme moyenne de départ dans une ligue sanctionnée et pour un tournoi compétitif dans lequel on joue selon les standards américains de jeu des dix quilles.

Note: Les formats de tournoi qui encouragent les participants à jouer à un niveau plus bas que leur habileté habituelle pour gagner des prix ne seront pas sanctionnés.

TOURNOI SANS CARREAU OUVERT (NO TAP)

Il existe deux types de formats "no tap" qui sont habituellement utilisés et la direction du tournoi doit déterminer par règlement quelle procédure sera suivie.

Un abat est inscrit quand l'individu fait tomber un nombre de quilles déterminées ou les dix quilles avec la première boule. Pour tout autre nombre de quilles abattues, le quilleur reçoit la valeur réelle et un second lâché de boule est requis.

Un abat est inscrit lorsque qu'un individu laisse une ou des quilles spécifique (teols que la quille 5 ou la quille 7) ou fait tomber les dix quilles à son prewmier lâché de la boule. Si d'autres quilles demeurent en position, le quilleur reçoit la valeur réelle et un second lâché de boule est requis.

TOURNOI 3 - 6 - 9

Dans un tournoi 3-6-9, chaque quilleur se voit attribuer automatiquement un abat dans les troisième, sixième et neuvième carreaux de chaque partie, tel que défini par les règlements du tournoi.

SYSTÈME BAKER

Le système Baker met une emphase sur l'effort d'équipe, plutôt que sur des exploits individuels des membres de l'équipe. Lorsque l'on se sert du système Baker et que les équipes comprennent cinq membres, tous les membres de l'équipe se suivent dans un ordre régulier pour jouer une partie. Le quilleur de départ exécute le premier carreau en entier, suivi par le deuxième quilleur qui exécute le deuxième carreau, le troisième quilleur pour le troisième carreau, le quatrième quilleur pur le quatrième carreau et le cinquième quilleur réalise le cinquième carreau. Ensuite, le quilleur de départ continue la partie en exécutant le sixième carreau, le deuxième quilleur le septième carreau, le troisième quilleur le huitième carreau, le quatrième quilleur le neuvième carreau, et finalement le cinquième quilleur jouera le dixième carreau.

Dans le système de pointage Baker, chaque quilleur joue deux carreaux par partie. Le jeu s'exécute rapidement et chaque partie prend seulement dix minutes. Le système de pointage Baker, est également très populaire pour les tournois ayant des compétitions en doubles.

TOURNOIS IMPLIQUANT LA QUILLE DE TÊTE (#1)

Dans certaines localités les concurrents détermine que 100 représente le pointage le plus élevé, permettant le lâché de 10 boules par partie ou le lâché d'une boule à un carreau déterminé. Lorsque cette procédure est suivie, il demande généralement au quilleur de frapper la quille de tête à chaque lâché de la boule pour que pointage soit comptabilisé et aucune boule additionnelle n'est permise au dixième carreau.

Une autre façon de réaliser ce jeu est d'accorder 120 comme étant le pointage le plus élevé, permettant au quilleur d'utiliser une boule à 12 reprises afin de réaliser une partie parfaite de 120. Dans les neufs premiers carreaux, on permet le lâché d'une boule par carreau. Dans le dixième carreau, trois boules peuvent être lâchées si le quilleur réussit un abat à sa première tentative. Lorsque que ce système de pointage est utilisé, on insiste par sur le fait que la quille de tête soit frappée par boule, mais seulement le fait quelle soit abattu, cela authentifie donc ce carreau en particulier.

TOURNOI EN DOUBLE (SCOTCH DOUBLES)

Toute combinaison de deux quilleurs est permise. Les promotions ayant obtenu le plus de succès sont les doubles maris et femmes ou familiaux dans lesquelles les compétitions père-fils, mère-fille, etc sont possibles. Trois parties sont alors jouées avec le quilleur A qui joue le premier dans chaque carreau et le quilleur B qui abat les quilles qui demeurent. Si un abat est réussi, le même quilleur continuera de jouer. Le quilleur A débute à la première et à la troisième partie, le quilleur B débute à la deuxième partie. Le pointage est identique à celui utilisé pour le jeu conventionnel de dix quilles.

Du fait que le second quilleur ne joue que lorsqu'il y a des quilles qui ne sont pas abattues par le premier quilleur, il est donc possible que le quilleur de départ puisse jouer toute la partie sans que le deuxième quilleur n'intervienne durant la partie.

TOURNOI AU MEILLEUR CARREAU

Encore une fois, une combinaison de deux quilleurs quelconques est permise. Chaque quilleur joue une seule boule par carreau. Le meilleur pointage réussi sera comptabilisé pour l'équipe. Il n'y a pas de réserve qui sont comptabilisées, puisque les quilles sont repositionnées après chaque lâché de boule. Une exception dans dixième carreau, puisque le pointage est comptabilisé de façon réglementaire pour chaque quilleur, par exemple si un abat est réussi à la suite du premier lâché de la boule, le quilleur pourra ensuite exécuter deux lâchés supplémentaires.

TOURNOI INTER-CENTRES (MAIL - O – GRAPHIC)

Un tournoi dans lequel des frais additionnels sont chargés et que les pointages qui sont comptabilisés dans différents centres sont alors comparés afin de remporter des prix d'une même liste de prix. Veuillez contacter la FCDQ si vous désirez obtenir un exemplaire des règlements pour un tournoi inter-centres (mail-o-graph).

**TOUS LES QUILLEURS!!!
PROTÉGER VOTRE ÉLIGIBILITÉ
LIRE LA RÈGLE 319E**

Note: Cette règle s'applique automatiquement dans les tournois sanctionnés à moins que les règlements du tournoi affirment autre chose. Dans l'application de cette règle, des pointages de tournois sanctionnés ou non sanctionnés doivent être utilisés.

Règle 319e. À moins que les règlements spécifient le contraire, dans un tournoi avec handicap ou classement, le quilleur devra voir au réajustement de sa moyenne d'inscription, si dans les 12 mois précédant l'heure et la date de compétition...

La moyenne accumulée du quilleur pour toutes, mais pas moins de 21 parties dans un tournoi, excède la moyenne utilisée pour l'inscription par 15 quilles ou plus. Dans ce cas, la moyenne accumulée doit être utilisée pour l'attribution d'un handicap ou pour fins de classement.

Le quilleur est responsable du maintien d'un registre des noms, des dates, des résultats et des montants gagnés dans tous les tournois dans les 12 mois précédents, incluant ceux qui sont actuellement en vigueur. Ceci comprend tous les résultats des tournois réalisés en conformité avec le jeu de dix quilles américain.

Si les résultats de tournois d'un quilleur nécessite un réajustement doit soumettre sa moyenne réajustée par écrit avant la fin de la première partie du tournoi, à moins que les règlements du tournoi permettent qu'un tel ajustement soit fait à un moment spécifique après le jeu.

Le fait de ne pas se servir de la moyenne réajustée en conformité avec ces dispositions, peut donner lieu à la déclaration d'un forfait ou perte des frais d'inscription et des prix et le quilleur peut faire l'objet d'une suspension d'adhésion de la FCDQ.

Lors d'un appel ou d'un protêt, le quilleur doit rapidement fournir le registre noms, des dates, des résultats et des montants gagnés ou les résultats qui représente la victoire dans tous les tournois réalisés par le quilleur dans les 12 mois précédents.

Rien dans cette règle ne sera jugé digne de supplanter l'autorité du directeur du tournoi ou de l'association locale pour réajuster la moyenne du quilleur à la hausse avant le début de la compétition.

Note finale

Le département de sanctions de tournois accueille favorablement vos commentaires, suggestions, etc. concernant ce manuel.

Si nous pouvons vous être d'une quelconque assistance, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Siège national de la FCDQ
Sanctions des tournois
Téléphone et Télécopie sans frais 1-833-381-2830
Courriel: ctf@tenpincanada.com



Canadian Tenpin Federation, Inc.
Fédération Canadienne des Dix-Quilles, Inc.

DEMANDE DE SANCTION POUR UN TOURNOI

IMPORTANT – Un brouillon du formulaire d’inscription et une copie complète des règlements qui encadreront le tournoi doivent accompagner ce formulaire.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TOURNOI			
Nom du tournoi	_____		
Commanditaire	_____		
Date du début	_____	Date de la fin	_____
		Date limite d’inscription	_____
Type:	Sanctionné antérieurement?	Nombre estimé d’inscriptions:	
Scratch <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Équipe	_____ Simples _____
Handicap <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Doubles	_____ All Events _____
Classé <input type="checkbox"/>	# de sanction antér.		
NOUVEAU!			
APPELLATION DE LA CONDITION DE L’ALLEE			
Cette partie doit être remplie en conformité avec les règles du FCDQ 200 et 201			
	Sport <input type="checkbox"/>	Défi <input type="checkbox"/>	Standards (maison) <input type="checkbox"/>
Endroit du tournoi antérieurement sanctionné			
	Centre	Ville/Province	
ÉTABLISSEMENTS SERVANT AU TOIRNOI			
1.	Nom de l’établissement	Adresse	Ville/Province
2.	Nom de l’établissement	Adresse	Ville/Province
3.	Nom de l’établissement	Adresse	Ville/Province
FAITES UNE DEMANDE APPROPRIÉE DE SANCTION DE LA FCDQ EN COCHANT UNE OU PLUSIEURS DE CES CATÉGORIES:			
	Sanction régulière	Sanction Soutien moral	
FCDQ Hommes seul.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FCDQ Jeunes seul.
FCDQ Femmes seul.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FCDQ Adultes et FCDQ jeunes
FCDQ Adultes seul.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jeu sportif
	Sanction régulière	Sanction Soutien moral	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	COCHEZ CETTE CASE SI DES BOURSES D’ÉTUDES SERONT ATTRIBUÉES . ((VOIR LES DIRECTIVES DE LA RÈGLE 715)		
	Le manuel du directeur de tournoi peut téléchargé à partir de notre site web : www.gotenpinbowling.ca		
En considérant que la FCDQ nous accorde sa sanction pour le tournoi ci-haut mentionné, j’accepte de diriger ce tournoi en conformité avec les règlements et réglementations de la FCDQ. De plus, j’accepte la responsabilité de la mise en fidéicommis de tous les fonds, sans inclure les intérêts subséquents, provenant d’une portion des frais d’inscription désignée comme faisant partie de la bourse des prix qui sera gardée en fidéicommis pour le bénéfice exclusif des participants du tournoi et en remettant à 100% la bourse de prix aux participants. Tous les prix publiées et garantis seront totalement remis. Aucun argent comptant, bons ou récompense en marchandise excédant une de 500\$ sera attribué dans des tournois dans lesquels des jeunes de la FCDQ y participent.			
Nom de famille du directeur du tournoi		Prénom	
Adresse à domicile		Ville	Prov. Code postal
Code régional/no de téléphone le soir		Code régional/no de téléphone le jour	Adresse de courriel
Faire parvenir à: Siège national de la FCDQ, Sanction des tournois Téléphone sans frais : 1-833-381-2830 COURRIEL : sanctions@tenpincanada.com			

SPÉCIMEN DE LETTRE POUR CHÈQUE SP

Date

Nom

Adresse

Cher(ère)_____:

Comme vous le savez, vous émis le chèque no _____ au montant de _____ pour le paiement des frais d'inscription pour le tournoi _____. Ce chèque fut retourné du au fait que votre compte _____.

Cela représente une infraction au règlement 17b de la FCDQ qui amène une sanction, soit une suspension. Conséquemment, afin de résoudre ce cas, il vous sera nécessaire de faire parvenir un chèque visé ou un mandat-poste au montant de _____\$ (incluant les frais bancaires de _____\$) libellé au nom du tournoi _____ dans les 15 jours suivant la date indiquée sur cette lettre.

Dans l'évènement que nous ne recevons aucune réponse de votre part dans les 15 jours spécifiés, nous référerons le cas à la Fédération Canadienne des Dix Quilles les avisant que vous avez violé la règle 17b de la FCDQ. Par conséquent, nous comptons sur le fait que vous réglerez cette affaire immédiatement, afin d'éliminer le besoin d'une action formelle.

Sincèrement,

Directeur du tournoi

(Note au directeur: Vous devrez faire parvenir cette lettre par courrier recommandé).

SPÉCIMEN D'UNE LETTRE DE DISQUALIFICATION POUR MOYENNE INCORRECTE

(Date)

Nom

Adresse

Cher (ère)_____:

Ceci concerne votre participation au tournoi _____ et il est question de votre conformité au règlement _____ du tournoi et au règlement 319d de la FCDQ. Selon les renseignements que nous possédons, vous vous êtes inscrit au tournoi avec une moyenne de _____. Après vérification de votre moyenne, la direction du tournoi a découvert que vous aviez une moyenne de ligue sanctionnée de _____. De ce fait, nous devons imposer une disqualification de tous vos pointages avec handicap en vue de l'attribution des prix. Si vous ou votre équipe s'est qualifié avec des pointages sans handicap (scratch) vous aurez droit de les recevoir.

Vous avez un droit d'appel de cette décision auprès du département des règlements et une copie doit être envoyée à la direction du tournoi. Votre appel doit être par écrit et l'envoi doit être oblitéré dans les quinze (15) jours de la date indiquée sur cette lettre et la faire parvenir à :

Fédération Canadienne des Dix Quilles
Département des règlements
18762 58A Ave Surrey BC V3S 8G4
Courriel: ctf@tenpincanada.com

Si l'appel n'est pas reçu à l'intérieur la période indiquée, les prix seront attribués aux équipes/individus suivants dans le classement.

Sincèrement,

Directeur du tournoi

cc: Département de sanction des tournois de la FCDQ

SPÉCIMEN DE LETTRE OMISSION DE DÉCLARATION DE PRIX ANTÉRIEUREMENT GAGNÉS

(Date)

Nom

Adresse

Cher (ère)_____:

Ceci concerne votre participation au tournoi_____et il est question de votre conformité au règlement _____du tournoi et au règlement 319d de la FCDQ.

Selon les renseignements que nous possédons, vous vous êtes inscrit au tournoi avec une moyenne de_____. Après votre participation, la direction du tournoi a découvert que vous aviez participé au tournoi et que vous aviez remporté un prix de_____qui n'a pas été rapporté à la direction du tournoi tel que stipulé dans la règle 319d de la FCDQ. De ce fait, nous devons imposer une disqualification de tous vos pointages avec handicap en vue de l'attribution des prix. Si vous ou votre équipe s'est qualifié avec des pointages sans handicap (scratch) vous aurez droit de les recevoir.

Vous avez un droit d'appel de cette décision auprès du département des règlements et une copie doit être envoyée à la direction du tournoi. Votre appel doit être par écrit et l'envoi doit être oblitéré dans les quinze (15) jours de la date indiquée sur cette lettre et la faire parvenir à :

Fédération Canadienne des Dix Quilles
Département des règlements
18762 58A Ave Surrey BC V3S 8G4
Courriel: ctf@tenpincanada.com

Si l'appel n'est pas reçu à l'intérieur la période indiquée, les prix seront attribués aux équipes/individus suivants dans le classement.

Sincèrement,

Directeur du tournoi

cc: Département de sanction des tournois de la FCDQ

SPÉCIMEN DE LETTRE MANQUEMENT AU RÉAJUSTEMENT DE LA MOYENNE

(Date)

Nom

Adresse

Cher (ère) (Nom du quilleur, de la quilleuse):

Ceci concerne votre participation au tournoi_____et il est question de votre conformité au règlement _____du tournoi et au règlement 319e de la FCDQ.

Selon les renseignements que nous possédons, vous vous êtes inscrit avec une moyenne. Par contre, après vérification de vos pointages durant la période de 12 mois précédant immédiatement la date du tournoi dans lequel vous avez joué, nous trouvons que vous n'avez pas soumis une moyenne réajustée de_____selon les dispositions de la règle 319e de la FCDQ. De ce fait, nous devons imposer une disqualification de tous vos pointages avec handicap en vue de l'attribution des prix. Si vous ou votre équipe s'est qualifié avec des pointages sans handicap (scratch) vous aurez droit de les recevoir.

Vous avez un droit d'appel de cette décision auprès du département des règlements et une copie doit être envoyée à la direction du tournoi. Votre appel doit être par écrit et l'envoi doit être oblitéré dans les quinze (15) jours de la date indiquée sur cette lettre et la faire parvenir à :

Fédération Canadienne des Dix Quilles
Département des règlements
18762 58A Ave Surrey BC V3S 8G4
Courriel: ctf@tenpincanada.com

Si l'appel n'est pas reçu à l'intérieur la période indiquée, les prix seront attribués aux équipes/individus suivants dans le classement.

Sincèrement,

Directeur du tournoi

cc: Département de sanction des tournois de la FCDQ